

Arrêté N° 2020-093 /MMC/SG/DGCM  
portant transfert du permis de recherche n°478  
dénommé «GOUELI» à la société NEMARO GOLD,  
SARL (IFU : 00034918U).

Visa N° 136

08 MAI 2020

LE MINISTRE DES MINES ET DES CARRIERES

- VU la Constitution ;
- VU la loi 036-2015/CNT, du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019, portant composition des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2017-0221/ PRES/ PM/MMC du 24 avril 2017, portant organisation du Ministère des Mines et des Carrières ;
- VU le décret n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017, portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n°2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017, portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU l'arrêté n°2017-000135/MMC/SG/DGCM du 07 septembre 2017 portant organisation attributions, et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
- VU l'arrêté n°2018-220/MMC/SG du 03 octobre 2018, portant détermination de la nature, du volume minimum des travaux et du montant des dépenses minimales annuelles au kilomètre carré en phase de recherche minière ;
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires des autorisations ;
- VU l'arrêté n°2017-024/MMC/SG du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- VU l'arrêté n°2011-11-181/MCE/SG/DGMGC du 27 juillet 2011, portant octroi du permis de recherche « GOUELI » à Monsieur NAPON Salif ;
- VU l'arrêté n°2014-000203/MME/SG/DGMG du 21 juillet 2014, portant premier renouvellement du permis de recherche « GOUELI » de Monsieur NAPON Salif ;
- VU l'arrêté n°17/224/MMC/SG/DGCM du 21 novembre 2017, portant deuxième renouvellement du permis de recherche « GOUELI » de Monsieur NAPON Salif ;
- VU la demande n°478 de Monsieur NAPON Salif enregistrée le 27 juin 2019 ;
- VU la lettre n°2020-197/MMC/SG/DGCM du 14 avril 2020 portant invite à payer des droits fixés à dix millions (10 000 000) francs CFA ;
- VU la quittance n°0871895 du 20 avril 2020 de paiement effectif des droits fixes de transfert ;

